

Dates et Lieu de Formation :

Les dates de l'accompagnement sont décidées en fonction du calendrier de rendu du dossier à l'ASP à partir du moment où le candidat contacte le CFMS. Un calendrier est fourni au stagiaire à la contractualisation de la formation.

AU

Centre de Formation aux Métiers de la Santé
du Centre Hospitalier – Rue Jacques Monod – BP 609
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Merci de nous contacter pour obtenir les conditions d'accueil et d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

CONTACTS

Coordonnateur de projet : Delphine BOUCHER Tél. : 03.21.99.32.54

Secrétariat : 03.21.99.30.61 Fax : 03.21.99.38.92

Mail : d.boucher@ch-boulogne.fr

<http://www.ch-boulogne.fr/cfms/ifs-i-fas/formation-continue-2>

Vous renseigner sur la VAE

<https://www.asp-public.fr/validation-des-acquis-de-lexperience-vae-dans-le-domaine-sanitaire-et-social>

<http://www.vae.gouv.fr/vous-etes-un-particulier/vous-etes-un-particulier-qu-est-ce-que-la-vae.html>



Suivez-nous sur Facebook : www.facebook.com/ifsiboulognesurmer/



F
O
R
M
A
T
I
O
N

C
O
N
T
I
N
U
E

ACCOMPAGNEMENT V.A.E. AU DIPLOME D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Durée de la formation : 24 heures se déclinant sous forme de rendez-vous individuels de 2 heures, le planning est établi en début d'accompagnement.

Coût de la formation : 888 €

SIRET : 2.66.209.402.000.20

Numéro de Déclaration d'Activité : 3162 P 00 2562

Numéro d'enregistrement Organisme de DPC : 2279

Mis à jour le 25/5/2021



Textes de référence :

Arrêté du 16/6/2006 modifié par les arrêtés du 19/2/2010, du 30/03/2010, du 28/12/2015, du 20/12/2017 pour certains articles

Participants et Prérequis :

Public concerné : salariés ou non salariés justifiant d'un an d'expérience professionnelle (1607 heures) en lien avec la certification visée inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles

ASH, ASHQ, Aide-Soignant, Ambulancier, Aide Médico Psychologique, Auxiliaire de vie sociale, diplômés Accompagnement Educatif et Social, titulaire d'un Baccalauréat ASSP ou SAPAT. Certains de ces diplômes octroient des compétences au candidat en cursus VAE (sous réserve du nouveau référentiel AS à paraître en 2021)

Conditions et Prérequis :

Accueil de toute personne ayant reçu un avis favorable à sa demande de recevabilité du livret 1 et qui doit compléter son livret 2 avant de se présenter devant le jury VAE.

Le dossier de présentation des acquis ou livret 2 est à compléter et à transmettre à l'A.S.P. (Agence de Services et de Paiement à Limoges). Le candidat a un an pour établir ce dossier à compter de la date de notification de recevabilité.

Objectifs de la formation visant le développement de compétences et d'aptitudes du stagiaire

- Favoriser l'introspection professionnelle du candidat.
- Mettre en relation ses expériences et ses compétences avec celles exigées dans le référentiel de formation AS.
- Aider le candidat à repérer et décrire les activités exercées dans son expérience pour choisir les situations pertinentes du livret 2.
- L'informer des modalités d'évaluation du jury VAE et des possibilités en fin de cursus VAE.
- S'exercer à l'argumentation orale pour le jury VAE final.

Méthodes pédagogiques mobilisées:

Accompagnement à l'analyse réflexive et à l'auto-évaluation de l'expérience professionnelle

Recherches personnelles du stagiaire entre chaque rendez-vous (connaissances, protocoles, attestations de formation....)

Organisation d'un jury oral d'entraînement avec débriefing sur les axes d'amélioration

Contenu de la formation :

Planification de 12 RDV de 2 heures adaptés à la disponibilité du candidat (au CFMS ou en distanciel si besoin). Le stagiaire aura envoyé par mail à son référent 48 heures avant le RDV l'avancement de son livret 2 .

Aide à la recherche de connaissances et de vocabulaire médical ainsi qu'à l'écriture professionnelle

Aide méthodologique à l'analyse de situations

Accompagnement à l'entretien oral du jury VAE . Les 2 derniers RDV sont consacrés à la préparation de l'oral pour le jury d'entraînement

Intervenants :

Formateur diplômé cadre de santé puéricultrice avec formateurs cadres de santé participant au jury VAE.

Evaluation :

- Evaluation de la satisfaction et de la qualité de la formation par le stagiaire.
- Evaluation formative sous forme de « jury d'entraînement».
- Suivi et proposition d'aide à distance à la demande (mail et visio).
- Délivrance d'une attestation d'assiduité à la session de formation
- Taux de réussite des candidats présentés